

21 novembre 2017

MATINÉE EMPLOYEURS

3ème édition



DÉCLARATION
DSN
SOCIALE
NOMINATIVE

Les bonnes pratiques & les évolutions

Présenté par :

- **Sébastien GOGAUL-SING** (Correspondant DSN - Direction Recouvrement)
- **Eric FILIAO** (Responsable des Télé-services de l'Assurance Maladie)
- **Denis HOAREAU** ((Pôle Projets – Groupe CRC)



DSN – Les bonnes pratiques

Présenté par :

- **Sébastien GOGAUL-SING** (Correspondant DSN – Direction Recouvrement)

Les phases 1 et 2 de la DSN ont permis le remplacement de plusieurs déclarations et entraîné la simplification de certaines procédures :

<i>Les déclarations périodiques généralistes</i>	<i>Déclarations événementielles</i>	<i>Simplification des procédures relatives à la fin du contrat de travail pour les IP</i>	<i>Les déclarations</i>
► <u>DMMO</u> (Déclaration des Mouvements de Main d'Œuvre) pour les établissements de plus de 50 salariés ► <u>EMMO</u> (Enquête sur les Mouvements de Main d'Œuvre) pour les établissements de moins de 50 salariés	► <u>AE</u> (Attestation Employeur destinée à Pôle emploi) ► <u>DSIJ</u> (Attestation de salaire pour le versement des Indemnités Journalières)	► Suppression de l'envoi du formulaire en cas de radiation d'un salarié assuré et de la liste des salariés radiés à produire de manière périodique ► Suppression de l'envoi du formulaire en cas de refus ou d'acceptation explicite du salarié de bénéficier de la portabilité de ses droits	► <u>La DUCS URSSAF</u> / CGSS (Déclaration Unifiée des Cotisations Sociales à destination des URSSAF et CGSS) ► Le BRC (Bordereau Récapitulatif de cotisation - URSSAF et CGSS) ► Le TR (Tableau Récapitulatif annuel - URSSAF et CGSS) ► <u>Le RMM</u> (Relevé Mensuel de Mission pour les ETT)

Les principes et fonctionnement de la DSN

LA DSN EST LA DERNIERE ETAPE DU TRAITEMENT DE LA PAIE

La DSN repose sur les données de la paie au sens large : SIRET, NIR, salaires, cotisations, N° de contrats, etc.

La DSN est donc un **sous-produit de la paie, générée sous forme de fichier informatique** dont le format doit respecter la norme DSN.

Quel que soit le moyen utilisé pour transmettre ce fichier, il est déposé sur net-entreprises.fr qui transmet les informations aux organismes destinataires.



LA DSN EST REALISEE PAR ETABLISSEMENT

Une DSN doit être émise pour chaque établissement et inclure les salariés qui y sont rattachés.



A chaque SIRET correspond une DSN.

LA VERIFICATION DES SIRET EST UNE ETAPE INCONTOURNABLE

Le Siret doit être reconnu par le système **via le service de fiabilisation** sur net-entreprises.fr DSN. **Il doit être contrôlé**



Les principes et fonctionnement de la DSN

UNE ATTENTION PARTICULIERE EST PORTEE AU NIR DES SALARIES

Le NIR (Numéro d'inscription au répertoire) permet

- d'ouvrir des droits aux prestations
- d'effectuer des contrôles

Vérifier la fiabilité du NIR de vos salariés via **le BIS** (Bilan d'identification des salariés) sur net-entreprises.fr

LA DSN DOIT ETRE EMISE MENSUELLEMENT



L'échéance d'exigibilité de la DSN pour le mois de paie M est

- le **5 M+1 midi** pour les entreprises mensualisées soumises aujourd'hui à cette échéance
- le **15 M+1 midi** pour les autres

Au-delà de l'exigibilité, **la correction doit être faite dans la DSN du mois suivant.**

Les principes et fonctionnement de la DSN

LA DSN EST COMPLETEE DE SIGNALEMENTS D'ÉVÉNEMENTS



Les signalements d'événements concernent les **arrêts de travail** (ADT), les **reprises du travail** et les **fin de contrat de travail** (FCT).

Ils permettent d'ouvrir rapidement **les droits à prestation du salarié**.

Ils doivent être réalisés dans les 5 jours de prise en compte d'un événement en paie.

Les droits sont calculés sur la base de l'historique des données mensuelles du salarié. Pour le cas général, il faut a minima

- 3 mois d'historique pour un ADT
- 12 mois pour une FCT.

LES CONTRÔLES DE LA DSN

Après son dépôt, la DSN est soumise à différents contrôles.

Contrôle bloquant : votre DSN est rejetée car elle ne respecte pas la norme DSN.



Contrôle non bloquant : votre DSN a été acceptée mais elle contient des erreurs.

Consulter obligatoirement les comptes-rendus métier du tableau de bord.

Les principes et fonctionnement de la DSN

- Le tableau de bord

NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

Tableau de bord Aide

DSN DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE TABLEAU DE BORD

TABLEROU DE BORD SORTIE DE LA DSN

Vous êtes inscrit

TEST DSN
Tél: 0123456789
virginie.etcheto@gip-mds.fr
N° Siret : 50107422300014
MDL
2 CHE DE LA CHAPELLE
77760 ACHÈRES LA FORET

Historique des échanges + Afficher tout ou sélectionner ?

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
14/06/2016 à 10:56	Réel	Formation_Mai2016.txt	Fichier contrôlé avec anomalie(s)
14/06/2016 à 10:55	Réel	Formation_DSNXmensuelle_AEE_CCO_BIS_CID.	Fichier contrôlé conforme
14/06/2016 à 10:54	Réel	Formation_DSNXmensuelleX_AEE_CCO_BIS.dsn	Fichier contrôlé avec anomalie(s)
14/06/2016 à 10:54	Réel	Formation_DSNXmensuelle_AEE_BAN.dsn	Fichier contrôlé avec anomalie(s)
14/06/2016 à 10:52	Réel	Formation_HistoXmensuelle_M-1.dsn	Fichier contrôlé conforme
14/06/2016 à 09:19	Réel	Formation_Mai2016.txt	Fichier contrôlé conforme
13/06/2016 à 16:03	Réel	Formation_Mai2016.txt	Fichier contrôlé avec anomalie(s)

Récapitulatif + Afficher tout ou sélectionner ?

☒ DSN mensuelles ☐ Signalements d'événements pour l'échéance au 15 Juin 2016

Déclarations non transmises	0
Déclarations rejetées	0
Déclarations conformes	0

Services complémentaires

Vous pouvez accéder aux services complémentaires proposés par les Organismes de Protection Sociale via les liens suivants :

- Mandats de prélèvement : [Accéder au module de gestion des mandats](#)
- URSSAF : [Accéder aux Services +](#)
- CNAM : [Accéder aux BPI](#)
- AGIRC-ARRCO : [Accéder aux services complémentaires](#)
- Organismes complémentaires : [Accéder aux fiches de paramétrage](#)

Il est indispensable de consulter son tableau de bord suite à la transmission de ses DSN mensuelles ou signalements d'événements.

- Si vous êtes en procédure automatique d'échanges, vous pouvez le consulter directement via votre produit (logiciel) de paie

- Dans les autres cas, vous devez vous connecter sur votre compte net-entreprises.fr

Les principales évolutions en phases 3 :

- La principale évolution = la DADS U (après un an de DSN pour la plupart des partenaires DADS U actuels)
- Les DUCS nominatives de l'AGIRC ARRCO, les OC et certains régimes spéciaux : CNIEG, CAMIEGE, SNCF, CPRNPAC
- Le recouvrement est nominatif les sommes à collecter sont connues individuellement
- Le montant à payer n'est pas à sommer sauf en cas de télé règlement
- La DSN ne porte pas la traçabilité des additions pour paiement
- La gestion des contacts est affinée
- La gestion des néant est complétée

Au 1^{er} janvier 2018 :

- Au titre de l'année 2017, la possibilité de transmettre le Tableau Récapitulatif est supprimée pour les entreprises qui déclarent en DSN
- Le paiement passe mensuel pour l'ensemble des entreprises (une demande peut être formulée avant la fin de l'année 2017 pour rester en paiement trimestriel)
- La période de rattachement est faite sur le mois travaillé et plus sur la date de versement du salaire



DSN – Les bonnes pratiques

Présenté par :

- **Eric FILIAO** (Responsable des Télé-services de l'Assurance Maladie)
- **Mickéla HIRA** (Conseiller Informatique Service)

Les télé services de l'Assurance Maladie



Ce sont :

- la DSN
fournit aussi les éléments de salaire de l'attestation
de salaire. Le signalement d'évènement y est lié.

NET-ENTREPRISES•FR
La solution globale pour vos déclarations sociales



- la Déclaration d'Accident de Travail dématérialisée :
déclaration obligatoire sous 48 h avec des
éventuelles réserves
sécurisée et avec un avis de dépôt opposable
- l'attestation de salaire DSIJ:
pour les cas particuliers (par exemple les arrêts de
travail de plus de 6 mois)

Les télé services de l'Assurance Maladie

NET-ENTREPRISES.FR
La solution globale pour vos déclarations sociales



- les Bordereaux de Paiement d'Indemnités Journalières (BPIJ) :
visualisez à J+1 les IJ subrogées en détail
- le compte AT/MP :
Consultez vos taux de cotisation AT/MP
notifiés (même en détail)
faites le point en temps réel sur vos sinistres
récemment reconnus et téléchargez toutes
ces données.



Les bonnes pratiques : les IJ et le signalement d'évènement

(arrêt de travail, reprise, fin de contrat)



- Pour quelle situation ?
- Dès lors qu'un arrêt de travail est constaté, **un signalement doit obligatoirement** être émis grâce à votre logiciel de paie.
- **Attention, sans signalement, pas de versement des indemnités journalières (IJ) même avec l'envoi des DSN mensuelles !**
- **Quand ?**
- Si votre entreprise **effectue la subrogation** : au plus à l'échéance de la **DSN mensuelle**, systématiquement être transmis en parallèle de la DSN mensuelle.
- Si votre entreprise n'effectue **pas la subrogation** : au plus tard dans les **5 jours ouvrés**

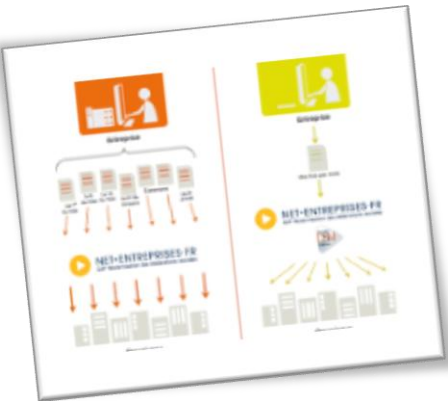
Les bonnes pratiques – les IJ et les coordonnées bancaires

- Comment renseigner les coordonnées bancaires pour l'Assurance Maladie?
- Vous transmettez des signalements d'arrêt de travail en DSN et vous pratiquez la subrogation. L'Assurance Maladie a fait évoluer sa procédure de mise à jour des RIB depuis début juillet 2017.
- **Vous ne devez donc plus joindre votre RIB.**
- Les coordonnées de votre banque seront **remontées automatiquement depuis votre logiciel de paie** lors du signalement d'arrêt et seront utilisées pour le règlement des Indemnités Journalières (IJ).
- Vous avez plusieurs comptes ? A l'envoi du signalement d'arrêt sur votre logiciel de paie, sélectionner le bon compte bancaire (pas de régularisation).
- Pour les paramétrages, voir votre distributeur de logiciel si nécessaire (le bloc 60 lignes 7 et 8 doivent être alimentés)

The diagram shows a software interface for subrogation. It includes a checkbox labeled 'SUBROGATION' which is checked. Below this are two date fields: 'DATE DE DÉBUT' and 'DATE DE FIN', each with a dropdown arrow and a close button (X). At the bottom is a 'BANQUE' field containing a masked account number 'XXXXXXXX XXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XX'. A yellow arrow points from the 'SUBROGATION' checkbox to the 'BANQUE' field, indicating the flow of data or the required action.

Les bonnes pratiques – les circuits des IJ

- Vous envoyez tous les mois vos flux DSN :
- En cas d'arrêt de travail, faites simplement un signalement d'arrêt via votre logiciel. Le règlement se fera à l'enregistrement de l'avis médical d'arrêt de travail.
- **Ne pas renvoyer une attestation de salaire par net-entreprises.fr (double déclaration).**
 - Sauf : en cas d'échec de reconstitution après dépôt du signalement (exp. historique de DSN mensuelles insuffisant).



Les bonnes pratiques – les circuits des IJ



- La subrogation doit être limitée à la date maximale prévue par votre convention collective (et non à celle de l'arrêt de travail).
- aucune régularisation effectuée par la CGSS si la subrogation a été limitée et prolongée par la suite.



Les bonnes pratiques

- N'hésitez pas à rechercher des informations actualisées dans la **base de connaissance** de :
- dsn-info.fr

The screenshot shows the DSN website interface. At the top, there is a header with the DSN logo and the text 'LA DSN, UNE SEULE DÉCLARATION POUR LES REMPLACER TOUTES'. Below this, there is a large orange banner with the text 'DADS-U ?' and 'Pas de DADS-U ?'. Underneath the banner, there are three buttons: 'Vous êtes une entreprise / un tiers déclarant', 'Vous êtes une petite entreprise / association', and 'Vous êtes un éditeur / un concentrateur'. To the right of these buttons is a 'BESOIN D'AIDE ?' button. Below the buttons, there are three columns of content. The first column is titled 'LA DSN' and contains text about the DSN declaration. The second column is titled 'ACTUALITÉS' and contains links to 'Rattachement des cotisations sociales à la période d'emploi (décret de novembre 2016)' and 'Devrez-vous produire une DADS-U en 2018 ?'. The third column is titled 'TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS' and contains links to 'Accédez à la base de connaissance' and 'Consultez le guide de la base de connaissance...'. At the bottom right, there is a search bar with the text 'Google Recherche person' and a magnifying glass icon.



Vos Conseillers Informatiques Services (CIS)

- *Pour vous accompagner sur les télé services Assurance Maladie :*
- A la Réunion : **employeurs.assurancemaladie@cgss.re**

*La base de connaissance de
www.dsn-info.fr*

Votre hotline employeur :

0811 709 811*

8h30 – 18h (heures métropole)

*** 0,05€ /min d'un poste fixe**



DSN – Les bonnes pratiques

Présenté par :

- **Denis HOAREAU** (Pôle Projets – Groupe CRC)



Pour la CRP-CRC COURTAGE, mon paramétrage est-il correct ?

Il est important de vérifier la dernière version de la fiche de paramétrage (simplifié en début d'année).

Il est également essentiel de bien respecter le code organisme ou code délégataire de gestion qui est indiqué sur cette fiche :

- ✓ P1020 : CRP
- ✓ P0012 / DGCRC1 : CRC Courtage

Rappel : la fiche de paramétrage est disponible sur net-entreprises.fr

CRP – CRC COURTAGE

Comment obtenir cette fiche de paramétrage ?

Vous pouvez obtenir vos fiches de paramétrage à partir :

- du tableau de bord de Net-entreprises ou MSA (section « Services complémentaires » en bas de page)
- de votre logiciel de paie (récupération automatique via l'API Machine to Machine)



FICHE DE PARAMETRAGE DSN

Vos contrats d'assurances collectives : complémentaire santé, prévoyance, retraite supplémentaire

Identification de l'entreprise

Raison sociale : ENTREPRISE ASSUREE
SIREN 999000128

Organisme et contacts

Organisme émetteur : D10101 DELEGATAIRE GESTION
pour le compte de : A10101 ORGANISME COMPLEMENTAIRE
Nom du gestionnaire : Service DSN
Email : dsn@mon-delegataire.fr
Téléphone : 06.06.06.06.06

Cette fiche de paramétrage est applicable dès réception

Fiche de paramétrage

N° d'identifiant de la fiche : 20160928SL02

Fiche émise le : 28/09/2016 à 14.53.24

Liste des contrats souscrits par votre entreprise / établissement :
Cotisations individuelles :

Dates de début et fin de validité	Code organisme	Code délégataire	Référence contrat	Code population	Code option	Périodicité de paiement des cotisations	Type de base ou de forfait	Montant ou Taux	Désignation
	S21.G00.15.002 S21.G00.20.001	S21.G00.15.003 S21.G00.20.008	S21.G00.15.001 S21.G00.55.003	S21.G00.70.005	S21.G00.70.004 S21.G00.73.002		S21.G00.79.001		
01/09/2016	A10101	D10101	C12345		FAMILLE	Trimestriel			Contrat Santé Cadres / Option famille
01/09/2016	A10101	D10101	C12345		ISOLE	Trimestriel			Contrat Santé Cadres / Option isolé



CRR

Les paramétrages spécifiques à la retraite complémentaire sont limités

- régime de retraite complémentaire auquel est affilié l'individu
- identification du SIRET destinataire du paiement

code régime retraite complémentaire S21.G00.71.002	Désignation
RETA	Non Cadre
RETC	Cadre

Phase 3 Bloc Paiement - ARRCO

Identifiant OPS S21.G00.20.001	Désignation
41765671700028	Siret de Groupe CRC-CRR Retraite Complémentaire



Vais-je devoir envoyer une DADSU en fin d'année ?

Si vous avez transmis une DSN Phase 3 depuis janvier 2017 et que vous continuez ces transmissions sur l'ensemble des mois de l'année 2017
la substitution de la DADS-U en janvier 2018 par la DSN sera opérée

En revanche, si vous êtes concerné par l'un des cas décrits ci-dessous, vous devrez transmettre une DADS-U en janvier 2018, le remplacement par la DSN, ne pouvant s'effectuer :

- Les populations à traiter relèvent d'un régime hors DSN (ex : CCBTG, CAVIMAC...)
- Des versements de revenus non-salariés sont effectués à des populations spécifiques. (ex: Formateurs occasionnels, Vendeurs à domicile indépendants)



Mandats SEPA la différence entre CRR et CRP / CRC COURTAGE

-CRR : les mandats sont **automatiquement** générés par l'Agirc / Arrco dès qu'un nouveau compte bancaire est utilisé par un adhérent. C'est donc un traitement à posteriori de la DSN

-CRP / CRC COURTAGE : les mandats **doivent être acquittés** sur net-entreprises.fr (module de gestion des mandats) avant l'envoi de la DSN

- ✓ Caisse Réunionnaise de Prévoyance
- ✓ Groupe CRC Courtage



Date de rattachement des téléversements pour la CRR ?

La date de rattachement des téléversements doit être la date du mois déclarée et non pas la date de prélèvement.

Cette date de prélèvement est calculée par le système de l'AGIRC ARRCO



Ma déclaration DSN est-elle correcte ?

Attention à bien consulter la **SYNTHESE DE DECLARATION** disponible sur net-entreprises.fr

En effet cette synthèse vous indique ce qui a été déclaré et donc retenu pour le calcul des cotisations Agirc / Arrco.

Ne vous contentez pas de ce que le logiciel de paie vous indique, car en cas de mauvais paramétrage il peut exister des pertes d'information lors de l'envoi du fichier DSN.

Le 27 Juin 2016

SYNTHESE DE LA DECLARATION

La DSN concerne la période du 01/05/2016 au 31/05/2016

Type de la déclaration : normale

Fraction 1 sur 1

Les GPS concernés sont :

Libellé GPS (Raison Sociale) :	Adresse de contact (mail, site internet, adresse téléphonique) :
GROUPEPS	www.groupeps.fr gestiondsn@groupeps.fr 01 23 45 67 89

Concerne l'établissement : ASS SPORTIVE DE L ARSENAL DE LA MARINE

SIREN : 311771828 NIC : 00036

CODE APET : 9312Z

Adresse : 60 AV DE CESSART

Code postal : 50100

Localité : CHERBOURG

Le Compte rendu d'exploitation DSN est le suivant :

Nombre d'individu déclaré :	8
Montant Cotisation total déclaré ARRCO :	508.05 €
Montant Cotisation total déclaré AGIRC :	0.00 €

La répartition du nombre d'individus par code statut catégoriel est la suivante :

Code Statut Catégoriel / Libellé Statut Catégoriel :	Nombre d'individus :
04 - non cadre	8

Voici les informations déclarées, concernant le paiement des cotisations :

Montant versement	507.00 €
Identifiant Organisme de Protection Sociale	GroupeGPS 1
Entité d'affectation des opérations	31177182800036
SIRET Payeur	
Période de rattachement	Du 01/05/2016 au 31/05/2016
Date de paiement (*)	15/07/2016

(*) : La date ne doit pas dépasser le dernier jour ouvré du mois. Au-delà, vous vous exposez à l'application de majorations

Lors de l'intégration de la DSN

Une synthèse de la déclaration est déposée sur le tableau de bord Net. Entreprises de l'adhérent résumant les éléments déclarés par établissement



www.groupecrc.com



- ❑ le site DSN-Info : www.dsn-info.fr, site officiel de la DSN
- ❑ le site Net-entreprises : www.net-entreprises.fr, site officiel des déclarations sociales
- ❑ l'assistance DSN : 
- ❑ une adresse email CRR : gestiondsn-retraite@groupecrc.com
- ❑ une adresse email CRP : service.prevoyance@groupecrc.com

Questions ?